

Contrat de graphisme pour l'agenda 2011-2012

Depuis plusieurs années, l'AGECVM produit un agenda pour ces membres. Afin de réaliser ce projet, elle engage une ou un graphiste étudiant pour faire la mise en page de cet agenda.

Les parties dans ce contrat sont définies tel qui suit :

Le client : Association générale étudiante du cégep du Vieux-Montréal

Le graphiste :

Article 1

Objet : Mise en page de l'Agenda de l'AGECVM 2011-2012

Article 2

Obligation du graphiste

Le graphiste s'engage à faire la mise en page de l'ensemble de l'agenda étudiant de l'AGECVM 2011-2012. Il devra fournir une version préliminaire de l'agenda en format PDF à des fins de révision le 12 juin 2011. Le produit finalisé doit être prêt le 26 juin 2011. Le thème de l'agenda doit être le militantisme et la facture de l'agenda doit respectée les valeurs de justice sociale et d'égalité de l'AGECVM.

Article 3

Obligation du Client

Le client s'engage à payer 2000 \$ pour les services de graphisme. Il s'engage à fournir tous les textes requis pour l'agenda et au moins 50% de ces textes seront remis au graphiste avant la fin du mois d'avril 2011.

Article 4

Modalité de paiement

Le graphiste recevra 50% de sa rémunération, soit 1000\$, à la signature de ce contrat et, la balance, soit 1000\$, à la réception du produit final.

Le client : Dominique Bordeleau pour L'AGECVM

Le graphiste :